Agir ensemble à Hélioparc

Règlement appel à projets

Une technopole engagée

1. Préambule.

Hélioparc, technopole dédiée à l'accompagnement et à l'hébergement d'entreprises innovantes, a engagé une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), fondée sur la volonté de proposer à ses résidents un cadre de travail plus durable, responsable et collaboratif.

Parmi les missions identifiées dans cette démarche figure l'ambition de favoriser l'implication des entreprises hébergées dans les enjeux sociaux et environnementaux, en valorisant le potentiel collectif du site, qui s'étend sur 7 hectares arborés et 30 000 m² de bureaux.

C'est dans cette dynamique qu'Hélioparc lance un appel à projets RSE qui sera doté d'une enveloppe de 5 000 € HT, à destination des structures hébergées et des résidents, afin de soutenir une action concrète et visible à l'échelle du site.
Le projet lauréat sera sélectionné par un jury et financé par la Technopole Hélioparc.

2. Objectifs de l'appel à projets.

Cet appel à projets vise à :

- encourager une démarche collaborative autour des enjeux de transition écologique et sociétale ;
- soutenir une initiative concrète portée par un ou plusieurs résidents ;
- valoriser les actions contribuant à un cadre de vie et de travail plus durable au sein de la technopole ;
- sensibiliser les entreprises hébergées et les résidents à la diversité des leviers RSE et à leur mise en œuvre.

3. Nature des projets attendus.

Les projets doivent :

- être portés par une structure ou un collectif de structures résidentes ou résidents d'Hélioparc ;
- se dérouler au sein du parc ou des bâtiments de la technopole (hors travaux lourds).

Contribuer à l'un ou plusieurs des axes suivants :

- environnement (biodiversité, gestion des ressources, sobriété énergétique, réduction des déchets) ;
- social et sociétal (inclusion, bien-être, lien social, mobilisation solidaire) ;
- sensibilisation (éducation, changement des pratiques, culture RSE) ;
- s'appuyer sur une démarche structurée, avec des objectifs mesurables, un budget clair et un planning de mise en œuvre.

4. Conditions de participation.

- Tout résident d'Hélioparc peut candidater, à titre individuel ou collectif,
- un seul projet sera sélectionné.

5. Objet du financement.

Le montant d'intervention est plafonné à 5 000 € ht.

Les dépenses éligibles :

- matériel ;
- dépenses liées à d'éventuels travaux ;
- les prestations de service ou coûts de personnel externes au porteur de projet ou collectif. *Si des dépenses de ce type étaient envisagées, elles ne devraient pas dépasser 50 % de l'enveloppe.*

Dépenses non éligibles :

- les projets nécessitant des travaux lourds (raccordement, gros œuvre...) ;
- les prestations de service ou coûts de personnel internes au porteur de projet ou collectif.

Modalité de financement :

Hélioparc financera l'opération retenue dans le cadre d'un montant maximum de 5 000 € ht.

6. Modalités de sélection.

Le jury composé de membres de l'équipe d'Hélioparc et de partenaires externes se réunira afin de déterminer le projet retenu.

Le projet lauréat sera désigné selon les critères d'évaluation suivants :

Critère	Description
Impact	Pertinence du projet vis-à-vis des enjeux environnementaux, sociaux ou sociétaux
Faisabilité	Réalisme technique, logistique et budgétaire
Portage	Implication du ou des porteurs, mobilisation collective
Originalité	Caractère inspirant du projet
Pérennité	Potentiel de reconduction, d'essaimage ou d'effet d'entraînement

7. Calendrier prévisionnel.

Période	Étape
15 octobre 2025	Lancement de l'appel à projets
28 novembre 2025	Clôture des candidatures
Décembre 2025	Sélection
Janvier 2026	Annonce
À partir de janvier 2026	Déploiement du projet

8. Modalités de mise en œuvre du projet.

La mise en oeuvre du projet sera pilotée par un groupe de travail constitué de représentants d'Hélioparc : coordinateur RSE et tout salarié d'Hélioparc dont les compétences seront nécessaires à l'exécution du projet; le lauréat ou le représentant du collectif lauréat. Le projet devra être mis en œuvre sur l'année 2026.

9. Engagements du lauréat.

Le porteur du projet sélectionné s'engage à :

mettre en œuvre l'action selon le calendrier défini ;

réaliser un bilan synthétique à l'issue du projet (format libre ou à définir) ;

participer à une valorisation publique (remise de prix, publication, événement interne...) ;

mentionner la participation d'Hélioparc dans toute communication sur le projet.

10. Modalités de dépôt des candidatures.

Les candidatures devront être transmises avant le 28 novembre 2025 17h, en complétant le dossier *Dépôt projet AAP Agir Ensemble à Hélioparc*.

Le ou les candidats devront fournir a minima les informations du dossier *Dépôt projet AAP Agir Ensemble à Hélioparc* mais libre à eux de rajouter des éléments qui semblent pertinents pour compléter et approfondir la présentation de leur projet (ex : photos, plans...).

Les dossiers doivent être envoyés par email à : v.gonot@helioparc.fr et indiqué dans l'objet du mail dépôt : *projet AAP Agir Ensemble à Hélioparc*. Tout dépôt fera l'objet d'un accusé de réception du dossier.

9. Contacts.

Pour toute question ou besoin de précision, vous pouvez contacter :

v.gonot@helioparc.fr ;
05.59.02.48.48.